29ème RALLYE TERRE DES CAUSSES
REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE
PERMIS D'ORGANISATION
N° : 71
DATE : 19/01/2026

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 26 janvier 2026

Parution du règlement - Ouverture des Engagements

Lundi 16 mars 2026 MINUIT

Clôture des Engagements pour les concurrents de Coupe de Marques

Lundi 23 mars 2026 MINUIT

Clôture des Engagements (Cachet de la Poste faisant foi)

Vendredi 30 mars 2026

Parution de la liste des engagés sur le site de l'Ecurie Uxello www.rallye-des-causses-org

Vendredi 3 avril 2026

08h00 à 11h00	Vérifications des documents des équipages participants à la séance d'essai
09h00 à 14h30	Séance d'essai pour les équipages inscrits
13h45 à 19h00	Vérifications des documents – salle des fêtes de Villeneuve d'Aveyron
	Vérifications des véhicules – Place Sole de la Dime à Villeneuve d'Aveyron
18h00	Conférence de Presse du Rallye, Kiosque place du 14 Juillet 12700 Capdenac – Gare
18h30	1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs, salle des fêtes de Villeneuve
22h00	Publication de la liste des autorisés à prendre part au départ - Application Sportity
	Publication des Ordres et Heures de Départ de la 1ère Etape - Application Sportity

Samedi 4 avril 2026

7h00	Départ du tour de reconnaissance de la 1ère étape Rallye VHC suivi du Rallye Moderne
18h43	Arrivée de la 1ère étape, entrée Parc fermé (1er VHC), Place du 14 Juillet 12700 Capdenac
22h00	Affichage du classement provisoire à l'issue de la 1ère Etape et des Ordres et Heure de Départ de la 2ème Etape - Application Sportity

Dimanche 5 avril 2026

06h30	Départ du tour de reconnaissance de la 2ème étape Rallye VHC suivi du Rallye Moderne
16h07	Arrivée du rallye (1er VHC), Entrée en Parc Fermé Final, Place du 14 Juillet Capdenac Gare
16h47	Remise de prix sur le Podium, Place du 14 Juillet 12700 Capdenac Gare
	Vérifications finales, Atelier Spie Batignoles, Route de Lasfargues 12700 Capdenac Gare ***(Coordonnées GPS 44°34'48.5'' N / 2°04'35.2'' E)***

Affichage du classement final provisoire 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH Entrée Parc Fermé
Tableau d'affichage Officiel exclusivement Numérique Dématérialisé – Application Sportity

30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Route d'Argent en tant qu'organisateur administratif et l'Ecurie Uxello en tant qu'organisateur technique organisent les 3, 4 et 5 avril le :

29ème RALLYE TERRE DES CAUSSES

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées sous le numéro N8 en date du **24 Décembre 2025** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **71** en date du **19 Janvier 2026.**

Comité d'Organisation

Président : Didier ALLEGUEDE
Membres : tous les membres de l'Ecurie Uxello

Secrétariat et Permanence du rallye

Ecurie Uxello
BP33
12700 Capdenac Gare
Tél : 06.10.61.94.89
E-mail : ecurie.uxello@orange.fr
Site internet : www.rallye-des-causses.org

Tableau d'Affichage Officiel

Tableau d'affichage numérique : www.rallye-des-causses.org – onglet « Tableau d'affichage »
Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application Sportity.

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.
L'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play).
Afin de s'assurer qu'au moins, 1 des membres de l'équipage à télécharger l'application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives

Le mot de passe est : **CAUSSES2026**

Organisateur technique

Ecurie Uxello représenté par Didier ALLEGUEDE
BP33
12700 CAPDENAC GARE
Email : ecurie.uxello@orange.fr

1.1 P. OFFICIELS

Responsable mise en place moyens de sécurité :	Didier ALLEGUEDE	n° 26231
Observateur FFSA :	François LANGLET	n° 1559
Président des Commissaires Sportifs :	Jacques COURMONTAGNE	n° 11849
Commissaire Sportif :	Jacques LEGALL	n° 9383

Commissaire Sportif :	Anne CARDINAL	n° 199648
Directeur de Course :	Pascal BATTE	n° 28230
Directeur de Course délégué au VHC :	Guillaume FAYET	n° 162390
Adjoint au Directeur de Course, délégué au nouveau départ :	Nicole BONNET	n° 7422
Adjoint au Directeur de Course :	Valérie DIEBOLT	n° 12431
Adjoint au Directeur de Course :	Cédric VALENTIN	n°
Directeur de Course délégué à la séance d'essai :	Yves ESCLOUPE	n° 76046
Directeur de Course délégué véhicule tricolore :	Joël ROMIGUIERE	n° 26495
Directeur de Course délégué véhicule autorité :	Yves ESCLOUPE	n° 76046
Directeur de Course délégué véhicule damier :	Françoise FREVILLE	n° 111134
Directeur de Course délégué ES :	Laurent TEILLARD	n° 10182
Directeur de Course délégué ES :	Audrey HERRERO	n° 191264
Directeur de Course délégué ES :	Serge FREVILLE	n° 27121
Directeur de Course délégué au Poste Inter :	Joëlle POTHEAU	n° 115791
Directeur de Course délégué au Poste Inter :	Daniel VERNET	n° 147321
Directeur de course délégué Parc de Regroupement :	Jean René HULOT	n° 7289
Commissaire Sportif délégué aux Parc Fermé / Regroupement :	Gérard HUTAIN	n° 188826
Commissaire Sportif chargé vérification de la publicité :	Jacques JONQUIERE	n° 9859
Juges de Faits :	Gérard TEXIER	n° 18160
Juges de Faits :	Joëlle TEXIER	n° 38397
Relations Concurrents responsable + Déléguée Clio Trophy	Véronique PUYAU	n° 21585
Relations Concurrents :	Jacques JONQUIERES	n° 9859
Relations Concurrents :	Jean Christophe POUJOL	n° 227595
Responsable des Commissaires Techniques, Délégué FFSA :		n°
Commissaire Technique, Délégué au Nouveau Départ :	Jean Pierre ROQUES	n° 178808
Commissaire Technique Délégué Clio Trophy France :	Floriane HURTAUD	N° 353233
Commissaire Technique Délégué Clio Trophy France :	Laurent BLANCHOUD	N° 52852
Commissaire Technique :	Michel ALGANS	n° 299446
Commissaire Technique :	Jean Jacques SANGOIGNET	n° 288229
Commissaire Technique :	Régis BEREAU	n° 136886
Commissaire Technique :	Laurent ROQUES	n° 16814
Commissaire Technique :	Antoine GIROUARD	n° 233380
Médecin Chef :	ADAMU 30	N°9031
Responsable des classements :	BRENNUS INFO David GUIBLAIN	n° 134494
Speaker :	Martin GRENIER	n°309564
Chargé des relations avec la presse :	Laure PASSERY	
Président Commission CFRT :	Jean Marc ROGER	n° 3257
Coordinateur CFRT :	Philippe BOUVIER	n°

1.2 P. ELIGIBILITE

Le 29ème Rallye Terre des Causses compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes Terre pilotes et copilotes 2026
Le Championnat de France des Rallyes Terre " 2 roues motrices " 2026
Le Championnat de France Team CFRT 2026
Le Trophée National Terre Yacco 2026
Le Clio Trophy France Terre 2026
Le Championnat de la Ligue Occitanie Pyrénées 2026 (Coef 3)
Le Championnat Commissaire de la Ligue Occitanie Pyrénées 2026
Le Challenge ASA Route d'Argent 2026

1.2 P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront se présenter aux vérifications administratives puis techniques selon convocations (disponibles sur le site www.rallye-des-causses.org et sur l'Application Sportity) qui auront lieu :

Le vendredi 3 avril 2026 de :

- 8H00 à 11H00 à la Salle des Fêtes de Villeneuve **uniquement pour les inscrits à la séance d'essai**
- 13H45 à 19H00 Salle des Fêtes de Villeneuve pour les documents.
- 14H00 à 19H30 Place du sole de la dime à Villeneuve d'Aveyron pour les véhicules.

Les vérifications finales pour les voitures convoquées auront lieu à :
Atelier Spie Batignoles, Route de Lasfargues 12700 Capdenac Gare ***(Coordonnées GPS 44°34'48.5'' N / 2°04'35.2'' E)***
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard F.F.S.A et Championnat de France des Rallyes Terre

3.1 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Conforme au règlement standard FFSA

Tout pilote qui s'engage est admissible pour marquer des points au Championnat de France des Rallyes Terre

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 29ème Rallye Terre des Causses doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et accompagnée du règlement des droits d'engagement, avant le :

Lundi 16 mars 2026 minuit, *pour les concurrents des coupes de marque* (cachet de la poste faisant foi)
Lundi 23 mars 2026 minuit, pour *les autres concurrents* (cachet de la poste faisant foi)

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucune demande d'engagement ne sera acceptée par téléphone.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 170 voitures maximum (Modernes + VHC)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur à :

- **1300,00 €** ***pour les F-RC1, F-RC2 et F-RC3 y compris le matériel de géolocalisation***

- **1050,00 €** ***pour les autres groupes y compris le matériel de géolocalisation***

- **1250,00 €** pour les équipages avec 1 licencié de l'ASA Route d'Argent pour les groupes ***F-RC1, F-RC2 et F-RC3***
y compris le matériel de géolocalisation

- **1000,00 €** pour les autres groupes pour les équipages avec 1 licencié de l'ASA Route d'Argent
y compris le matériel de géolocalisation
- **1200,00 €** pour les équipages avec 2 licenciés de l'ASA Route d'Argent pour les groupes ***F-RC1, F-RC2 et F-RC3***
y compris le matériel de géolocalisation

- **950,00 €** *pour les autres groupes* pour les équipages avec 2 licenciés de l'ASA Route d'Argent
y compris le matériel de géolocalisation

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs, la majoration applicable sera exigée immédiatement si l'absence de celle-ci est constatée au cours du rallye.

Une aire de lavage sera à disposition dans le Parc d'Assistance, une participation de 10€ sera demandée lors des vérifications administratives, pour une utilisation durant tout le rallye.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement**, du plan de disposition d'assistance ainsi que de l'autorisation de l'ASN pour les concurrents étrangers.

TOUTE DEMANDE D'ENGAGEMENT INCOMPLETE SERA DIRECTEMENT PLACEE SUR LISTE D'ATTENTE

Le chèque sera fait à l'ordre de : **ECURIE UXELLO**

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye

50% pour les demandes reçues 24h avant les vérifications administratives

De par leur engagement, les concurrents déclarent connaitre les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en connaitre et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2 P. EQUIPAGES

3.2.7P Un briefing écrit sera fourni aux équipages lors des vérifications administratives.

3.2.9P Le port du casque est interdit en dehors des ES et de la zone délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

3.2.10P Tous les concurrents, pilotes et officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

3.3 P. ORDRES DE DEPART – VHC puis MODERNES

3.3.1 P Le rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

Hors reconnaissances, les départs des voitures pourront être donnés de minute en minute ou de 2 minutes en 2 minutes à la discrétion de la Direction de Course.

Lors de la première étape, le premier concurrent de chaque coupe de Marque, Coupe, Trophée et/ou Formule de Promotion bénéficiera également d'un écart d'au moins 2 minutes. Un écart d'au moins 2 minutes sera respecté après le dernier concurrent d'une Coupe de Marque.

La liste des numéros de compétition sera établie par la personne désignée à cet effet par la FFSA et proposée à l'organisateur.

Bénéficieront, dans leur groupe et dans leur classe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées,
- Les 3 premiers du classement du Trophée National Terre 4 Roues Motrices de l'année en cours.
- Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

Les autres concurrents partiront selon la classification suivante : R5/Rally2, A8W, Rally2Kit, Rally3, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally4, Rally5, A8, R4, N4, A7K, F215, R3, F214, A6K, FRC, R2, A7, N3, F213, A6, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série
La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères en justifiant les raisons

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A et Championnat de France des Rallyes Terre 2026

4.1 P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre 2026.

4.2 P. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre 2026.

4.3 P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m² par voiture + 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.
La surface attribuée à un team CFR dans un parc d'assistance est de 200 m² pour 3 voitures + 40 m² par voiture supplémentaire.
Tous les concurrents souhaitant disposer d'une superficie supplémentaire devra en faire la demande, accompagné d'un plan de disposition souhaité avant la clôture des engagements. Le m2 supplémentaire sera attribué en fonctions de possibilités et facturés 8 € TTC le m2, à régler au plus tard au moment des vérifications administratives.

En cas d'infraction sur l'interdiction de l'assistance, les pénalités suivantes seront appliquées :

- 1ère infraction dans l'année : pénalité de 10 minutes, exclusion possible ;
- Récidive dans l'année : exclusion.

4.3.1 P. Parc d'assistance

Parc d'assistance au foirail de Villeneuve d'Aveyron ouverture le Vendredi 04 Avril 2026 à 7H

Le parc d'assistance est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du rallye. Seuls les véhicules possédant une plaque et de l'adhésif portant le numéro de course seront admis dans le parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

Une aire de lavage sera mise à disposition des concurrents. Tout concurrent qui laverait son véhicule en dehors de la zone prévue se verra sanctionné d'une amende d'un montant de 150 €, conservé par l'organisateur.

4.3.2 P. Zones de ravitaillement

Les concurrents ne peuvent ravitailler que dans le parc d'assistance et/ou de préférence, dans les stations-service désignée et prévue dans le carnet d'itinéraire : **STATION CARREFOUR CONTACT, Avenue du Rouergue 12260 Villeneuve et STATION TOTAL, Relais de Frejeroques, 12260 Foissac.**
Seul le véhicule de course est autorisé à entrer dans la station.

4.7P EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.
En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye :

1ère infraction : 30 secondes de pénalités et mise en conformité,
2ème infraction : disqualification

4.9P GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye, d'un système de géolocalisation. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors des vérifications administratives.

- Préalablement aux vérifications techniques, il appartient au concurrent d'assurer le montage du système de géolocalisation suivant la notice.

- **Lors des vérifications techniques préliminaires :**

1. le montage (endroit et fixation(s), suivant la notice) devra être vérifié par les commissaires techniques ;
2. le bon fonctionnement du système devra être vérifié par le distributeur agréé (Ce contrôle pourra s'effectuer au plus tard, lors de la sortie du parc fermé précédent le départ du rallye).

- Après les vérifications techniques préliminaires et pendant toute la durée du rallye, chaque concurrent sera responsable de la bonne fixation du matériel de géolocalisation et de son bon fonctionnement.

Si un concurrent constate qu'une des leds ou les deux (orange et verte) ne sont pas éclairées, il devra le signaler immédiatement à l'équipe en charge de la géolocalisation (VDS), dont les coordonnées téléphoniques sont fournies en même temps que le matériel.

Tout constat de non-fonctionnement entrainera les pénalités suivantes :
- 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate,
- 2ème infraction : 200 € et remise en conformité immédiate,
- 3ème infraction : disqualification du rallye et demande de sanction à la FFSA.

Le montant des amendes est conservé par la FFSA

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA 2026.

5.2 P La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A et Championnat de France des Rallyes Terre 2026

6.1 P. DESCRIPTION

Le 29ème Rallye Terre des Causses représente, hors reconnaissances, un parcours de 312.780 kms au total.
Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 154.180 kms.

Tour de reconnaissance étape 1 : 66.720 kms / Tour de reconnaissance étape 2 : 83.130 kms

ES	1/4	6,110 kms
ES	2/5	12,080 kms
ES	3/6	20,330 kms
ES	7/9	18,210 kms
ES	8/10	20,360 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe ''itinéraire''

6.2 P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre 2026.

Les reconnaissances libres sont interdites.

La reconnaissance du parcours se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrale du rallye. Le découpage des différents secteurs correspondra au découpage des tours suivants.

Déroulement du Tour de Reconnaissance :

- Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance
- Le tour de reconnaissance dans les E.S est considéré comme une liaison à moyenne imposé de CH à CH, sur une **vitesse maximale autorisé de 80 km/h (secteur des E.S comme liaison)**
- Il est interdit aux concurrents de revenir en arrière durant le tour de reconnaissance

Des contrôles, portant notamment sur la vitesse maximale autorisée sur les E.S, seront effectués via le système de géolocalisation.
Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci- dessous, seront infligées :

- 1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité,
- 2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité,
- 3ème infraction : disqualification.

Toute infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation sera pénalisée selon l'article 6.2.7 alinéas B et C du Règlement Standard des Rallyes.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A et Championnat de France des Rallyes Terre 2026

7.1.7P Le road book du rallye sera remis à tous les équipages lors des vérifications administratives salle des fêtes de Villeneuve d'Aveyron **.**

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les concurrents sont autorisés à pointer en avance à la fin de chaque étape.

7.3.17.P *NOUVEAU DEPART APRES ABANDON*

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 P EPREUVES SPECIALES

Les voitures WRC 1.6T post 1erseptembre 2016 (RC1 y compris les WRC 2022 hybrides), feront l'objet d'un classement distinct à l'issue de chaque épreuve spéciale

7.5.1 P. Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé. La voiture devra toujours suivre le tracé défini par l'organisateur et être passée par chacune des cases du road-book.
En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé.
En cas d'infraction les pénalités suivantes seront appliquées :

- 1 ère infraction : 1 minute
- 2 ème infraction : disqualification + 200 €

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

7.5.17.3P. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge

7.5.17.4P. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

7.5.20P SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 3 avril 2026 de 9h à 14h30 (le lieu sera communiqué ultérieurement). Les frais de participation sont fixés à 150€ par voiture. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande via le bulletin d'engagement dédié. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

TOUT ESSAI PRIVE EST INTERDIT SUR LES PISTES ET COMMUNES TRAVERSEES PAR LE RALLYE.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les numéros d'identification.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A et Championnat de France des Rallyes Terre 2026

Le pointage en avance au CH d'arrivée CH10A est autorisé.

Afin de faciliter le passage sur le podium, un parc de repositionnement sous régime de parc fermé sera mis en place en amont du podium.

Le classement final provisoire du 29ème Rallye Terre des Causses sera publié le dimanche 5 avril sur l'application Sportity au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au CH 10A.

Il devient définitif 30 minutes après et approbation par le collège des C.S.

Il sera établi :
- Un classement général pour tous groupes et classes confondus
- Un classement pour chacun des groupes
- Un classement pour le Clio Trophy France Terre
- Un classement du Championnat de France 2 roues motrices
- Un classement du Trophée National Terre Yacco
- Un classement féminin tiré du classement général

ARTICLE 10P. PRIX

Le passage sur le podium se fera dans l'ordre suivant :
- Classement Général Rallye VHC 3ème 2ème 1er
- Classement Général 3ème 2ème 1er
- Classement Clio Trophy France Terre 3ème 2ème 1er
- Classement 2 roues motrices 3ème 2ème 1er
- Classement Trophée National Terre Yacco 3ème 2ème 1er
- Tous les autres concurrents

Classe :	De 1 à 5 partants	De 6 à 10 partants	11 partants et +
1er de classe :	500,00 €	1000,00 €	1000,00 €
2ème de classe :		500,00 €	500,00 €
3ème de classe :			250,00 €

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents.
Les coupes ne sont pas cumulables.
Les concurrents du Clio Trophy France Terre ne bénéficient pas des primes prévues à la classe.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le vendredi 11 avril au plus tard **sauf vérifications finales en cours**